

La condamnation est déjà une violence en soi

Patricia, assistante sociale aux EPO entre 1998 et 2005, répond à nos questions

Infoprison: *La violence en prison peut revêtir différentes formes : agressions physiques, verbales, contrainte, humiliations, violences contre soi-même : laquelle est la plus présente ?*

P: Toutes ! Mais la plus présente est la violence institutionnelle découlant de l'organisation même du système pénitentiaire. Il peut s'agir du refus d'un congé, préalablement accordé, parce que l'assistante sociale est en vacances et qu'on n'a pas pris la peine de voir si une autre était disponible. Dans ce cas, le congé n'est pas seulement reporté : il est annulé et il faut recommencer toute la démarche pour obtenir une nouvelle autorisation. La condamnation est déjà une violence en soi et les tracasseries qui s'y ajoutent sont ressenties comme des agressions qui peuvent entraîner des accès de colère à l'encontre des gardiens ou des codétenus. Personnellement, je n'ai jamais été confrontée à des brutalités physiques, même si certains détenus sont sortis de mon bureau en claquant la porte !

Infoprison: *Au-delà de ces violences institutionnelles, avez-vous eu connaissance de situations de grande violence physique ou verbale ? On dit qu'un détenu a été tué par d'autres détenus.*

P: C'était juste avant que j'arrive : des clans s'étaient formés dans la prison, et un jour, dans la cour de promenade, un détenu a perdu la vie, attaqué par les autres. Le surveillant qui était présent n'a rien pu faire. Des événements de ce genre sont rares. En revanche, des bagarres qui se soldent par une arcade sourcilière ouverte, cela peut arriver. Je n'ai pas non plus été souvent témoin de violences verbales. Il faut dire que je

participais généralement à des activités récréatives où les incidents étaient rares. Une seule fois, j'ai vécu une situation limite avec Skander Vogt, avant un concert, car il a failli agresser un détenu célèbre pour ses crimes sexuels. Il était très véhément et il aurait pu le frapper, ce que les autres détenus auraient probablement laissé faire... Mais on a réussi à le calmer.

Infoprison: *Ce que vous dites laisse entendre que les violences entre détenus peuvent être en relation avec des conflits ethniques, des clans, ou des discriminations à l'égard de certains détenus, par ex. les pédophiles.*

P: Oui. Les pédophiles ou les assassins d'enfants sont ostracisés. Il existe une hiérarchie parmi les délinquants, et cette ostracisation peut se manifester par des agressions physiques. Le célèbre détenu en question a dû être mis en sécurité renforcée pendant plusieurs années, jusqu'à l'arrivée de nouvelles personnes, souvent des étrangers, qui ignoraient tout de son histoire. Il n'est plus en isolement, mais il est probablement encore victime de toutes sortes de mauvais coups.

Entre agents et prisonniers, c'est la guerre ?

Infoprison: *A part des détenus ostracisés, quelles sont les cibles des violences des prisonniers ?*

P: Principalement les agents de détention. Probablement pas les autres intervenants, sauf peut-être les chargés d'évaluation qui ont un impact sur l'exécution de la peine. On en parle très peu dans la prison. Personnellement, je n'ai jamais été agressée. Il peut arriver que des agents ou d'autres personnes

provoquent un détenu jusque dans ses derniers retranchements et qu'il explose ! J'ai assisté à un tel incident avec un détenu qui avait été transféré de Champ Dollon aux EPO parce qu'il avait donné un coup de boule à un gardien. Il s'était fait une réputation de gros dur au crâne rasé mais à son arrivée, le contact avait été plutôt bon. Nous avons été convoqués pour un entretien sur son régime de détention chez le directeur adjoint, et ce dernier l'a provoqué d'entrée : « vous vous êtes rasé le crâne pour mieux donner des coups de boule ? ». J'ai senti que cet homme était prêt à bondir. Il aurait pu l'étrangler : c'était une provocation d'une telle violence ! Mais il a réussi à se maîtriser et il a répondu posément qu'il voulait simplement ressembler à je ne sais plus quelle vedette. De la part d'un membre de la direction, cette attitude était de la violence perverse.

Infoprison: *Est-ce par maladresse ? Par manque de psychologie ? Les agents et les cadres pensent-ils qu'ils doivent se montrer fermes, voire durs ?*

P: Je dirais que c'est plutôt de la maladresse : ils ne perçoivent pas l'état psychologique dans lequel se trouve la personne qu'ils ont en face d'eux. Il y a peut-être aussi, chez les agents, un sentiment d'insécurité, justement parce qu'ils ne savent pas comment se comporter. Ils peuvent aboyer de manière agressive pour montrer leur pouvoir parce que qu'ils manquent d'autorité naturelle. Mais c'est aussi le contexte qui veut ça : la prison est un milieu violent. Un autre assistant social me disait : « ça doit être terrible, quand on tourne la clé dans la serrure, de se dire qu'on est en train d'enfermer un autre être humain ». Une telle situation

de violence peut amener le surveillant à ressentir une sorte de culpabilité qui le rend agressif.

Plus on donne de l'espoir au détenu dans l'exécution de sa peine, plus on le traite avec respect, et moins il y a risque de violence. Si ce n'est pas le cas, la pression monte inévitablement. Si, après des années, les détenus perdent espoir parce que les critères pour avoir droit à un congé ou à un allègement ne sont pas clairs, ils ressentent de grandes frustrations qui peuvent être à l'origine de comportements violents. Ils ont le sentiment de perdre tout pouvoir sur leur vie. Ne pas avoir d'échéances précises sur lesquelles se baser, avoir le sentiment que la peine est sans fin, tout cela crée des situations à risque. Il suffit d'un grain de sable qui grippe la machine (le refus d'une conduite pour des raisons pratiques, ou d'un transfert dans un établissement ouvert, faute de place) pour créer des énervements ou du désespoir. Cela peut conduire à des attaques contre autrui ou contre soi-même. On met parfois des gens en sécurité renforcée parce qu'ils ont des problèmes psychologiques importants, alors que si on les avait écoutés ils n'en seraient pas là.

Infoprisons: *Dans ces circonstances difficiles tous les détenus n'ont peut-être pas la même réaction ? Agressive pour certains, résignée pour d'autres ?*

P: Les incarcérations provoquent des comportements différenciés selon le tempérament des personnes détenues. Certains sont résignés, d'autres deviennent procéduriers (ce qui constitue aussi une manière de réagir en contournant la violence). Dans le cas d'un détenu que j'ai accompagné, qui n'a jamais pu obtenir les conditions de détention qu'il demandait parce que tout a tout le temps été bloqué, cette situation n'a fait qu'alimenter sa guerre contre l'institution. Une autre façon d'exprimer sa frustration et sa violence est de s'en prendre au matériel. C'est ce que faisait

Skander Vogt. Si par exemple tu mets des sous dans l'automate à cigarettes et que les cigarettes ne viennent pas, ça explose ! Un système coercitif fermé ne peut aboutir qu'à ce genre de situations. En Suisse, ce n'est pas trop grave et il y a rarement mort d'homme.

Infoprisons: Les prisons suisses ne sont-elles donc pas comme d'autres, à l'étranger, où on signale des cas où des agents ont tabassé des détenus jusqu'à leur infliger de graves blessures ?

P: Je n'ai pas connaissance de tels cas chez nous. Quand il y a des situations de crise ou des urgences, par exemple quand il faut maîtriser quelqu'un qui hurle dans sa cellule, les agents ne font pas usage de violence : pour éviter les blessures de part et d'autre ils interviennent parfois avec des matelas de protection.

« Il suffit d'un refus d'une conduite pour des raisons pratiques, ou d'un transfert dans un établissement ouvert, faute de place pour créer des énervements ou du désespoir. »

Infoprisons: *S'il y a quelqu'un hurle, qui démolit le matériel ou qui met le feu à sa cellule, on imagine quand même que la réponse est, sinon violente, du moins musclée ?*

P: Oui. Mais avant la réponse de force, il y a un appel plus ou moins adéquatement formulé à cesser ces agissements. C'est un surveillant qui intervient d'abord et il peut faire appel au médecin ou au psychiatre. En revanche s'il y a une agression contre un gardien, le détenu sera maîtrisé par la force. Les agents de détention suivent des cours de judo et de self-défense.

Infoprisons: *Il semble que les agents de détention se font, surtout au début, une représentation de leur travail qui*

ne correspond pas forcément à leur personnalité : ils imaginent qu'il faut se montrer ferme et distant, voire dur, avec les détenus : est-ce que votre expérience confirme cette impression ?

P: Non, pas vraiment. J'ai parfois rencontré des jeunes surveillants qui éprouvaient quelques difficultés parce qu'ils avaient peur de ne pas être respectés. Faire ce travail en ayant peur, ce n'est pas la bonne formule : la peur est mauvaise conseillère. Ce n'est pas qu'elle les conduirait à se montrer insultants, mais plus durs, plus rigides. Par exemple, si un détenu apprend qu'il y a des problèmes à la maison et demande à pouvoir appeler sa femme, le soir, en dehors des heures, ressentira douloureusement qu'on lui refuse cette petite faveur. Un jeune surveillant, qui est seul parce que ses collègues sont tous partis, n'osera pas se montrer souple. Or cette attitude rigide peut déclencher de la violence. J'ai entendu des surveillants dire qu'ils avaient peur de « faire faux », parce que s'ils font une erreur, ils ne sont pas couverts par la hiérarchie. Les initiatives personnelles sont de plus en plus souvent mal vues ou même réprimées que ce soit celles des assistants sociaux ou des surveillants. En vingt ans, la situation s'est dégradée sur ce point. La marge de manœuvre devient toujours plus petite, et on nous le fait bien sentir.

Comment expliquer les débordements ?

Infoprisons: *Le manque de souplesse dans l'application du règlement a-t-il un lien avec la pression de l'opinion publique pour un renforcement de la sévérité et de la sécurité ?*

P: Oui ! c'est clair et net. Dans l'affaire Skander Vogt le directeur a estimé que les agents avaient eu raison de ne pas l'extraire de sa cellule en feu et de suivre strictement la marche à suivre pour un cas comme lui, réputé dangereux. Ils

auraient même été punis s'ils n'avaient pas agi de la sorte. Or cette réponse à la colère de ce détenu a été totalement disproportionnée : c'est parce que sa radio ne marchait pas qu'il s'est énervé : on aurait pu lui en amener une autre. Mais non ! On suit le règlement sans voir où est le problème. Finalement les agents ont attendu la brigade d'intervention, mais elle est arrivée trop tard. Cette évolution vers plus de rigidité dans le règlement, je l'ai constatée nettement lorsque je travaillais aux EPO dans les années 80 jusqu'en 2005. La direction de la prison a été mise sous tutelle du Service pénitentiaire, qui a instauré un état d'esprit, non pas inhumain, mais dur. Au début il y avait certains surveillants qui étaient durs mais qui osaient prendre des décisions, en sachant que la direction n'allait pas les désavouer. Ce n'est plus du tout le cas. J'ai connu un responsable d'atelier qui savait comment remonter le moral des détenus qui décompensaient car il prenait le temps de les écouter. Par ailleurs il leur offrait une fondue à Noël. Mais il s'est fait remettre à l'ordre. Pourtant il n'y avait pas d'alcool.

Infoprison: *Est-ce que cela signifie qu'il n'y a pas seulement une violence sur les détenus, mais aussi sur les gardiens ?*

P: Oui, absolument ! Il y a un jeu de pouvoir en cascade : la direction est bridée parce que c'est le service pénitentiaire qui décide de tout globalement, et elle répercute les ordres sur l'étagé hiérarchique inférieur.

Infoprison: *Pour revenir sur la violence institutionnelle ou ce qu'on pourrait appeler « l'effet prison » : concrètement, est-ce qu'une personne comme Skander Vogt, si on l'avait relâché et qu'il avait pu vivre libre, aurait été violent de la même manière qu'en prison ?*

P: Non ! Il a eu des accès de violence.

Il a eu des comportements violents, notamment contre un chauffeur de bus, probablement parce qu'il supportait très mal le cannabis. Mais ce n'était pas quelqu'un de violent. C'est vraiment la prison qui rend certains détenus violents. Elle en fait même parfois des fous furieux ! Un autre détenu que j'ai suivi de près a eu des problèmes de violence alors qu'au début c'était quelqu'un de très doux. Il n'avait jamais frappé personne. De toute manière, il n'était pas assez fort physiquement pour le faire. Mais poussé à bout il devenait furieux : il a fini par frapper un psychiatre.

Infoprison: *Quel rôle joue, par rapport à la violence, l'organisation des établissements, leur grandeur, la surpopulation ?*

P: La surpopulation joue certainement un rôle. J'ai travaillé au Bois Mermet où les détenus en préventive étaient je ne sais combien par cellule : ça crée des tensions très importantes. Mais ce n'est pas le seul facteur de violence. Le manque d'effectifs dans l'encadrement joue aussi un rôle. De même que l'organisation hiérarchique, caractérisée par une multiplication des échelons et une accumulation de cadres, de chefs et de sous-chefs, ce qui ne contribue pas à alléger la masse de travail.

La gestion et la prévention de la violence, ça existe ?

Infoprison: *Je reviens sur la réponse de l'institution à la violence : si des cas de bagarres, d'insultes, de comportements dangereux d'automutilation etc. sont signalés, est-ce que l'information remonte à la direction ? Est-ce que cela occasionne une discussion avec les employés et collaborateurs ? Et quelle est la réponse de la direction ?*

P: Oui, l'information remonte à la direction. Tous les incidents sont signalés, à part les conflits entre détenus, par exemple ceux liés à la drogue, dont

ces derniers ne veulent pas parler. Mais si un détenu bouscule un autre détenu parce qu'il n'a pas le moral ou qu'il est en crise, il y aura un rapport à la direction. Dans ce cas, le surveillant chef ira probablement discuter avec les détenus concernés pour voir s'il faut envisager un changement de division ou d'atelier pour séparer ceux qui sont en conflit, et si une conciliation est possible.

Infoprison: *Et que se passe-t-il s'il y a un incident entre un détenu et un gardien ? Est-ce que le détenu aura la possibilité d'expliquer ce qui est arrivé ? Est-ce qu'il sera cru ? Le cas échéant, est-ce qu'un autre détenu sera entendu comme témoin ?*

P: Alors c'est sûr que si le détenu témoin est dans l'attente d'une décision sur la progression de sa peine et qu'on lui demande de dire que le surveillant s'est mal comporté, qu'il a provoqué le détenu jusqu'à ce que celui-ci réagisse violemment, c'est délicat ! J'ai eu connaissance d'un cas où le directeur adjoint a pris le parti d'un détenu contre un agent : par la suite il a été considéré comme un traître. Il y a une solidarité entre les agents. J'ai eu moi-même un problème avec un autre détenu : il est arrivé dans mon bureau très excité, accusant un agent d'avoir essayé de le tuer en trafiquant son ordinateur. Il voulait que j'appelle le juge d'instruction, mais je lui ai proposé de le faire lui-même et de déposer plainte. Ça m'a valu bien des ennuis ! C'est remonté jusqu'à la direction. J'ai eu beau expliquer au surveillant chef que j'étais assistante sociale, que cet homme était en plein désarroi, et que même s'il était un peu paranoïaque, il avait des raisons de penser qu'on lui en voulait, ça m'a valu beaucoup de critiques. Finalement, le juge d'instruction est venu et il a entendu le détenu. Et la plainte a été classée sans suite. Des plaintes comme ça, ce n'est pas fréquent. Pour ma part, j'ai fait savoir que je proposais toujours aux détenus de se défendre quand ils se sentaient

victimés d'une injustice ou d'un mauvais traitement, mais uniquement avec des moyens légaux. La violence n'est pas une option. J'ai aussi eu affaire à un détenu qui voulait écrire à la cheffe de service pour protester contre je ne sais plus quoi et qui commençait sa lettre par une série de grossièretés. J'ai dû lui apprendre à se montrer respectueux !

Infoprison: Les détenus qui se seraient montrés violents d'une manière ou d'une autre sont-ils sanctionnés ?

P: Oui. La sanction, c'est le cachot, l'isolement, pour 3 ou 8 jours, une peine prononcée par le directeur, sans concertation avec le Service pénitentiaire. Aujourd'hui, le système est devenu plus dur. Les détenus protestent de plus en plus et il a fallu mettre en place des procédures plus compliquées : le directeur auditionne le détenu avec un assistant et lui indique les voies de recours à disposition. Si le détenu a un problème avec un agent de détention, il peut arriver qu'une médiation soit mise en place. Mais ce n'est généralement pas pour des histoires de violence, plutôt pour des violations du règlement.

Infoprison: Y a-t-il des séances où le personnel est réuni pour discuter de ces questions de violence et d'une possibilité de les prévenir ou de mieux les gérer ?

P: Non ! Je n'ai pas connu quelque chose comme ça. Peut-être dans la commission du personnel, propre à chaque établissement ? Il a pu arriver que les agents expriment leurs craintes, par exemple en rapport avec des regroupements de personnes de même origine ethnique. J'ai aussi connu un chef d'atelier qui avait été pris en otage et très violenté lors d'une évasion. Il n'a obtenu qu'un congé maladie de courte durée et aucune compensation. Il s'est senti peu soutenu et par la suite il s'est montré acariâtre à l'égard des détenus. A ma connaissance, aujourd'hui, il n'y a

plus de commission du personnel dans chaque établissement.

Infoprison: Un incident violent peut-il avoir un effet sur l'exécution de la peine ?

P: Oui. J'ai l'exemple d'un détenu assez violent, un caïd dont tout le monde avait peur et qui, au début de sa détention, hurlait la nuit dans sa cellule. Il avait longtemps été mis à l'écart avant de revenir dans le système normal : il avait fait de gros efforts pour améliorer son comportement et il avait droit à des visites ou de à de petits allègements. Tout d'un coup, il a perdu les pédales et il a flanqué un coup de poing à un codétenu. Cela lui a valu un retour en arrière de six mois. Je m'y suis opposée : on ne pouvait pas revenir en arrière et tout remettre en question pour un petit incident, alors que ce détenu était enfermé depuis 18 ans, dont 9 ans en sécurité renforcée, et qu'il s'était bien comporté depuis trois ans. Sur ce cas, j'ai eu gain de cause car la direction était aussi d'avis que la sanction était disproportionnée.

Les intervenants, mais aussi les agents de détention, qui sont en contact régulier avec les détenus, peuvent jouer un rôle pour l'apaisement des situations de crise. Nous sommes des soupapes de sécurité par rapport à tout ce que l'enfermement peut comporter comme potentiel de violence : par rapport à un agent maladroit, qui, contrairement aux autres, tient des propos à caractère raciste ou insultant, ou par rapport à un codétenu que la personne ne supporte plus parce qu'elle se sent mal, ce rôle de soupape est utile. On m'a parfois contesté ce rôle, me reprochant de me prendre pour une avocate. Malheureusement, au cours des années, on a dépouillé l'assistant social de cette faculté de défendre la personne. Je ne prétendais pas prendre la place de l'avocate : je voulais faire entendre la voix de la personne détenue pour que son incarcération et sa réinsertion se passe au mieux. Il y

a des gens qui sont habités d'une telle haine pendant et après la prison que je considérais comme mon devoir de tenter de la réduire. Et si j'ai réussi, c'est parce que j'ai joué un rôle primordial

« Les intervenants, mais aussi les agents de détention, qui sont en contact régulier avec les détenus, peuvent jouer un rôle pour l'apaisement des situations de crise »

en permettant aux détenus d'évacuer cette colère. C'est le seul moyen de permettre à la personne de vivre mieux, de vivre libre dans la société, et qu'elle puisse restaurer une image d'elle-même qui soit à peu près bonne. Être Libre, ce n'est pas seulement se conformer à ce que la société demande : un travail, un logement. C'est trouver une certaine paix intérieure qui permet d'être intégré le mieux possible. Il fallait donc être là pour écouter la personne, même si on me reprochait de vouloir jouer le rôle du psychologue, ou de cracher dans la soupe parce que je représentais une sorte de contre-pouvoir. Si le détenu me parlait de quelque chose sur quoi je pouvais intervenir, je le faisais. Malheureusement, je pense que ce n'est plus du tout comme ça aujourd'hui.

■ **Anne-Catherine Menétrey-Savary**